

Date de transmission de l'acte: 15/07/2026

Date de reception de l'AR: 15/07/2026

065-216501726-DE_2026_037-DE

A G E D I

République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du jeudi 09 juillet 2026

Date de la convocation: 01/07/2026

**Membres en
exercice : 7**

*neuf juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Louis RICARD,*

Présents : 5

Présents : Louis RICARD, Martine ESQUVE, Jean-Louis SANS,
Cathy RIGOBERT, Laurence BOHIC

Votants: 5

Représentés:

Excusés:

Absents: Annie CAMPASSENS, Michel POUJON

**Secrétaire de
séance:**

Cathy RIGOBERT

**Objet: Reversement suite à dissolution du Comité des fêtes
d'Estensan - DE_2026_037**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes d'Estensan, suite à sa dissolution a reversé le solde de son compte bancaire à la Commune.

A la clôture de ce compte, le solde était de 193.09 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le reversement de cette somme de 193.09 € au budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD

